Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 18 (1926)

Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE

SUISSE vocavavavavava

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an Pour l'Etranger: Port en sus Abonnem, postal, 20 cent, en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques Nº III 1366 ♦♦♦♦♦♦♦♦♦ Paraît tous les mois ♦♦♦♦♦♦♦♦

o Expédition et administration : o Imprim. de l'Union, Berne o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE: Pages		Pages
1. Commentaire sur le Programme d'activité de l'Union syn-	8. Les salaires et le coût de la vie aux Etats-Unis	
dicale suisse	9. Le collège ouvrier mexicain , , . ,	111
3. Le travail de nuit en boulangerie	10. Dans les fédérations suisses	117
4. Les congés payés	12. Mouvement international.	. 11
5. Le congrès mondial des migrations	13. Etranger	11
6. Les revendications de l'Internationale syndicale rouge 109 7. Les prix des denrées alimentaires dans les pays et à l'étranger 110	14. Bibliographie	110
1. Des prix des defrees aitmentaires dans les pays et a l'edranger 110	15. De cout de la vie :	110

Commentaire sur le Programme d'activité de l'Union syndicale suisse

I.

Avant-propos.

Quiconque désire se renseigner sur le but poursuivi par une association n'a rien de mieux à faire que d'en étudier les statuts. En effet ceux-ci contiennent les principes de l'organisation et les directives de son activité. Il en est de même de l'Union syndicale suisse. Cependant les statuts ne nous disent pas tout. On y trouve bien la base sur laquelle est édifiée l'Union et les grandes lignes de son activité, mais ils ne contiennent rien au sujet de la mission des fédérations affiliées ainsi que sur l'activité spéciale de l'Union dans le domaine social et économique.

Précisément à notre époque où tant d'idées divergentes s'entre-choquent, il a paru nécessaire d'exposer les revendications des syndicats qui sont d'actualité et dont la réalisation est opportune. Ceci s'imposait pour ouvrir le chemin à une activité syndicale féconde qui fit un heureux contraste avec les interminables tergiversations auxquelles certains milieux ont l'habitude de se

C'est pourquoi le congrès syndical de Lausanne a dressé un programme en déclarant qu'il doit constituer la base de la propagande syndicale et de l'œuvre d'éducation, programme qu'il y aura lieu de suivre lorsque des revendications seront présentées aux patrons et au gouvernement. On se propose d'atteindre par là ce qui est stipulé à l'article 3, alinéa a, des statuts, en ces termes: « En encourageant le développement uniforme du mouvement syndical suisse en vue d'éviter tout gaspillage d'énergies et pour obtenir une unité d'action des fédérations dans l'intérêt de la classe ouvrière ».

Pour assurer à ce programme la plus grande diffusion possible, le comité de l'Union syndicale fit appel à la collaboration d'une série de camarades pour élaborer des travaux sur diverses questions du programme. Ces travaux doivent être mis à la disposition de tous ceux qui veulent bien nous prêter leur concours pour assurer le triomphe de notre cause. Il fut ensuite exprimé le désir que le programme fut accompagné d'une introduction qui permit de juger comment il a été établi. Voici cette introduction.

Introduction.

L'article premier des statuts de l'Union syndicale prévoit au point de vue de l'organisation ce qui suit: « Les fédérations syndicales suisses se plaçant sur le terrain de la lutte de classe forment l'Union syndicale suisse et la centrale nationale ».

Le fait de « reconnaître » la lutte de classe est toujours invoqué par les adversaires des syndicats comme étant la preuve que ceux-ci sont affiliés à un parti politique. On prétend toujours qu'une organisation qui préconise la lutte de classe est nécessairement solidaire du programme d'un parti politique. On affirme en outre que sa tâche est moins de tendre vers une amélioration de la situation sociale de ses membres que de chercher à renverser l'ordre social actuel en pratiquant la lutte de classe à outrance. C'est pourquoi les syndicats sont regardés comme organismes dangereux pour l'existence de l'Etat; des lois devant être édictées pour le maintien de l'ordre et la protection de la nation.

Une telle mentalité se rencontre même dans les rangs ouvriers. Tandis que les patrons et les paysans disposent d'organisations solides et homogènes, sans acception d'opinion politique ou reli-